



MONALIZA[®] 250 SC

FONGICIDE



LE FONGICIDE POLYVALENT PAR EXCELLENCE

- Partenaire systémique et translaminaire optimal pour lutter contre les principales maladies fongiques des céréales

MODE D' ACTION :

MONALIZA[®] 250 SC est composé d'azoxystrobine, matière active appartenant à la famille des strobilurines (FRAC 11). Pénétrant au travers de la cuticule des feuilles il est diffusé localement autour du point de pénétration et transporté par le xylème. Il est également redistribué à la surface de la feuille à la faveur des pluies et rosées.

L'azoxystrobine agit sur les 3 phases du développement du champignon, la germination, la croissance mycélienne et la sporulation, en bloquant la respiration cellulaire en se fixant sur le cytochrome B du complexe mitochondriale III (face externe). Ce mode d'action lui confère une activité prioritairement préventive mais également curative. Elle possède un large spectre d'action, lui conférant une efficacité sur les Ascomycètes, Basidiomycètes, Deutéromycètes et Oomycètes.

N° AMM :

2220129

COMPOSITION :

250 g/L Azoxystrobine - SC

FAMILLE CHIMIQUE :

Strobilurines (FRAC 11)

MODE D'ACTION :

Inhibition de la respiration cellulaire

DRE :

6h

CLASSEMENT :

Attention, SGH09 - H400 - H410

HOMOLOGATIONS :

- Blés
- Orbes
- Tomates
- Cucurbitacés à peau non comestibles
- Cucurbitacées à peau comestibles

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

CÉRÉALES : RENFORT POUR LES ROUILLES PAR EXCELLENCE

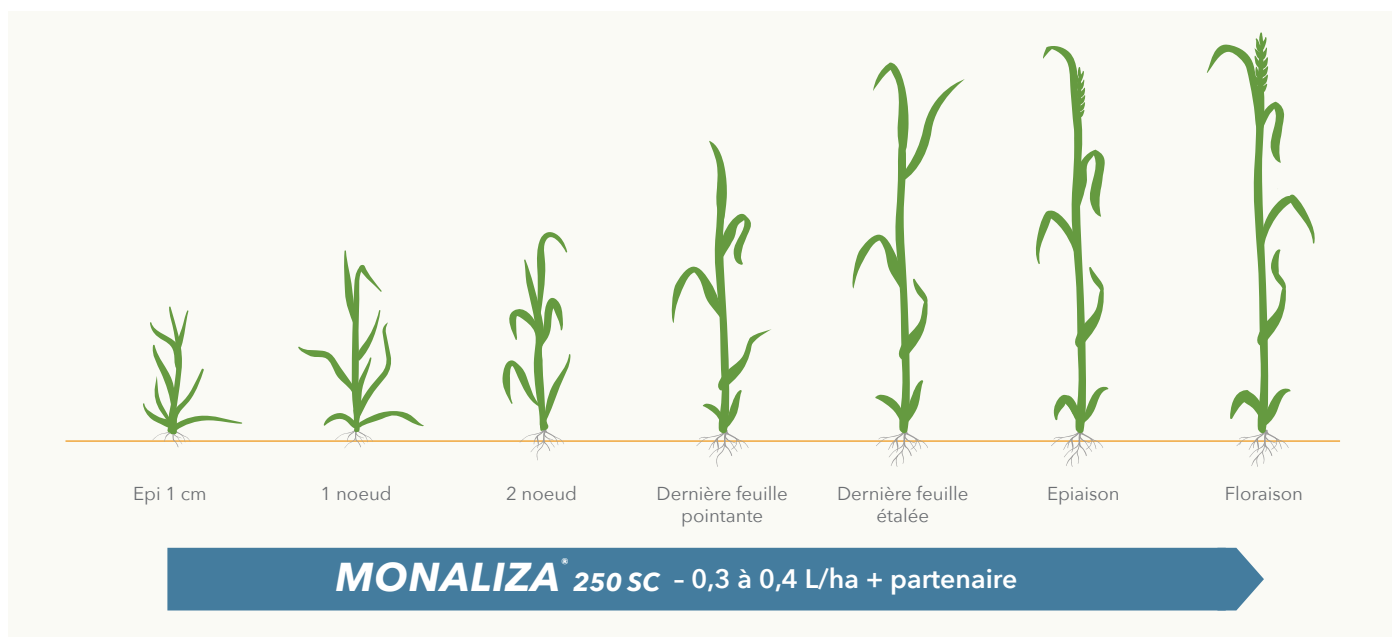


TABLEAU DES USAGES ET DONNÉES RÉGLEMENTAIRES

N° AMM :

2220129

Composition :

250 g/L Azoxystrobine

Formulation :

Solution Concentrée

Famille Chimique :

Strobilurines (FRAC 11)

DRE

6 heures (8h sous abri)

Classement:

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme



ATTENTION - SGH09

Cultures	Cibles	Dose maximum d'emploi	Nombre maximum d'application	Stade d'application	Délai avant récolte	Zone non traitée aquatique (mètres)
Blé d'hiver	Rouille(s)	1 L/ha	1/an	Entre les stade BBCH 31 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5 (dont DVP 5)
Blé de printemps	Rouille(s)	1 L/ha	1/an	Entre les stade BBCH 31 et BBCH 69	F (BBCH 69)	5
Orge de printemps	Helminthosporiose et ramulariose	1 L/ha	1/an*	Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5
	Rhynchosporiose	1 L/ha		Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5
	Rouille(s)	1 L/ha		Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5
Orge d'hiver	Helminthosporiose et ramulariose	1 L/ha	1/an*	Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5 (dont DVP 5)
	Rhynchosporiose	1 L/ha		Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5 (dont DVP 5)
	Rouille(s)	1 L/ha		Entre les stade BBCH 31 et BBCH 59	F (BBCH 59)	5 (dont DVP 5)
Tomate Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0.8 L/ha	2/an Intervalle minimum de 10 jours entre les applications	Entre les stade BBCH 51 et BBCH 89	3 jours	-
Concombre Courgette Cornichon et autres cucurbitacées à peau comestible Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0.8 L/ha	3/an Intervalle minimum de 10 jours entre les applications	Entre les stade BBCH 51 et BBCH 89	1 jours	-
Melon Pastèque Potiron et autres cucurbitacées à peau non comestible Uniquement sous abri	Oïdium(s)	0.8 L/ha	3/an Intervalle minimum de 10 jours entre les applications	Entre les stade BBCH 51 et BBCH 89	3 jours	-

*Sur Orge : une application par an et par culture toutes maladies confondues

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Spa 1 : Pour éviter le développement de résistances à la substance azoxystrobine, le nombre d'applications du produit est limité à 1 application maximum par campagne sur orge.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur céréales de printemps.

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur céréales d'hiver.

Ne pas utiliser les sous-produits des cultures PG traitées en alimentation humaine et animale

MONALIZA[®] 250 SC AMM n° 2220129. Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché et distributeur:

Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenija